



DECLARATION DE CENTRE DE VIE (attestation de domicile principal)

Informations importantes :

- 1) Ce document doit être rempli, daté et signé par le propriétaire de l'appartement concerné (nom apparaissant sur l'acte de vente*) si son intention est d'habiter ce bien, de manière durable, après les travaux annoncés dans le cadre de cette demande d'autorisation de construire. Veuillez lire attentivement la teneur du texte suivant.
- 2) Ce document doit être rempli par une personne physique. Aucune société anonyme, ni aucune société immobilière (personne morale) ne peut le remplir. Car dans ce cas, un prix de vente et/ou un loyer devront être calculés selon le [formulaire D15](https://www.ge.ch/logements-contrôles-documentation-professionnels/formulaires-direction-immobiliere) en ligne. (<https://www.ge.ch/logements-contrôles-documentation-professionnels/formulaires-direction-immobiliere>)

Je, soussigné-e _____,

propriétaire copropriétaire propriétaire en main commune

de l'appartement suivant :

Adresse: _____ Etage : _____

N° de parcelle: _____ Nombre de pièces: _____

N° de lot PPE : _____ Surfaces en m2 : _____

- confirme déjà habiter ce logement en tant que domicile principal, déclaré auprès de l'Office cantonal de la population et des migrations.
- M'engage à continuer d'habiter ce logement en tant que domicile principal après les travaux prévus et ce de manière durable.
- Atteste avoir récemment acquis cet appartement pour mon propre usage.
- m'engage à y constituer mon domicile principal, de manière durable, une fois les travaux terminés, et à annoncer ma nouvelle adresse à l'Office cantonal de la population et des migrations.

Au reste, je ne manquerai pas de déposer une nouvelle demande d'autorisation de construire si finalement j'envisageais de louer ou de vendre mon bien pendant la durée du contrôle fixée par le département.

Lieu et date: _____ Signature: _____

*Veuillez présenter l'acte d'achat complet.